

**VENDREDI 27 OCTOBRE 2023**  
**CONFÉRENCE DE PRESSE**  
**INTERVENTION DE JEAN-FRANCOIS CANTERO, PRÉSIDENT DE L'UFOP**

Bonjour à toutes et à tous,

Merci d'être présents parmi nous ce matin

Nous sommes réunis pour parler au nom des orthoprothésistes, professionnels de santé qui accompagnent plus de 850 000 personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie un peu partout en France.

Maladies cardiovasculaires, paralysie cérébrale, cancers, malformations congénitales, amputations, diabète, arthrose... le nombre de personnes que nous prenons en charge et que nous appareillons est croissant.

**Quelques mots d'abord sur notre métier**

Les orthoprothésistes sont des professionnels de santé spécialisés dans l'appareillage orthopédique externe sur mesure des différentes parties du corps.

Nous procédons à l'appareillage orthopédique externe sur mesure, avec prise d'empreinte ou moulage, des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie présentant soit une amputation de tout ou partie d'un membre, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique.

Les appareillages orthopédiques sur mesure que nous délivrons sont très variés : prothèses et orthèses de membre inférieur ou supérieur, corsets de traitement ou d'immobilisation, corsets-sièges, orthèses de maintien en position verticale ou horizontale, etc.

Nous sommes les seuls professionnels de santé habilités à délivrer ces appareillages orthopédique sur mesure mais également à les réparer et à les renouveler.

Les patients que nous prenons en charge ne peuvent pas se passer de nos appareillages qui leur permettent autant que possible d'atténuer leur handicap ou de retrouver de l'autonomie et d'accomplir ainsi les gestes de la vie quotidienne.

Nous sommes des maillons essentiels dans leur parcours de santé et de vie.

Nous sommes organisés pour être présents sur tout le territoire et répondre ainsi aux besoins de soins de la population concernée : prise en charge dans nos cabinets privés, intervention au sein des équipes pluridisciplinaires en milieu hospitalier, intervention dans les centres de rééducation fonctionnelle, les instituts médicaux éducatifs, les maisons d'accueil spécialisé, les EHPAD...

En définitive, nous agissons sur la qualité de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie en favorisant leur réinsertion professionnelle, sociale ou éducative.

## **Pourquoi prenons-nous la parole aujourd'hui ?**

Notre métier a traversé bien des difficultés, mais jamais notre profession que nous représentons depuis 35 ans, n'a été aussi menacée.

### **1 : Nous subissons de plein fouet l'inflation**

Les orthoprothésistes subissent de plein fouet le contexte économique actuel qui entraîne une flambée des prix des matières premières (plastique, carbone, silicone), une augmentation des tarifs des composants prothétiques ainsi que de l'énergie. La hausse des prix du carburant vient impacter fortement nos très nombreux déplacements vers nos patients.

Cette situation critique sans précédent impacte d'ores et déjà la prise en charge des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie : regroupements ou fermetures de cabinets, spécialisation sur certains types d'appareillages... À ce jour, certains appareillages orthopédiques que nous délivrons sont vendus à perte : c'est le cas notamment des supports roulants sur lesquels sont positionnés des corsets-sièges.

À chaque fois qu'un orthoprothésiste met la clef sous la porte, c'est une perte de chance importante pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie nécessitant d'être appareillées.

### **2 : Outre l'inflation, le cadre réglementaire qui régit notre profession de santé nécessite des évolutions majeures**

À titre d'exemple, notre nomenclature et notre formation initiale sont aujourd'hui en décalage avec la réalité de ce que nous accomplissons au quotidien.

L'obsolescence de notre nomenclature implique un manque flagrant de lisibilité. Basée sur des techniques et des matériaux devenus pour certains obsolètes, celle-ci freine les avancées technologiques dans le secteur (fabrication additive, par exemple) et ne favorise pas l'émergence de pratiques éco-responsables (utilisation de fibres naturelles pour la fabrication d'emboîtures, par exemple).

Notre savoir-faire a fait des bons en avant. Et ces progrès bénéficient en premier lieu aux personnes que nous appareillons, parfois tout au long de leur vie.

Ces personnes appareillées, on en entend de plus en plus parler à l'occasion des Jeux Paralympiques qui se tiendront en août prochain dans notre pays et qui mettront en lumière des athlètes dont les performances sont unanimement acclamées et donnent à voir des appareillages orthopédiques spécifiques particulièrement adaptés.

**Quelles sont nos demandes au regard des impacts d'une telle situation sur la pérennité de notre profession et sur la prise en charge et le suivi de nos patients ? :**

**1 : Pour maintenir l'activité auprès de nos patients, l'urgence consiste d'abord à revaloriser a minima de 10% nos tarifs bloqués depuis 2017.** Cela représente 32 millions d'€ de plus environ pour l'assurance maladie par an et à périmètre constant. Il ne s'agit pas d'une augmentation mais bien d'un rattrapage : c'est le minimum requis pour assurer l'avenir de notre profession de santé et pérenniser l'efficience du suivi de nos patients.

Rappelons que notre profession est règlementée. Nous ne pouvons agir sans l'aide des pouvoirs publics. Nous ne facturons pas des « actes » mais des codes figurant sur la Liste des Produits et Prestations remboursables (LPP) par l'assurance maladie. La négociation de nos tarifs règlementés (opposables) ne se fait pas par le biais de négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie (CNAM) mais avec le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS).

**32 M d'€ c'est l'épaisseur d'un trait pour les finances publiques. C'est un effort que la solidarité nationale peut faire.**

**2 :** Mais ce n'est pas suffisant : outre notre **formation initiale** qui doit être réingéniérée et universitarisée, outre nos **compétences** qui doivent être élargies afin de fluidifier et simplifier l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, nous demandons **la refonte de notre nomenclature** pour les raisons évoquées précédemment.

**Plus précisément,**

**Notre formation initiale** doit être réingéniérée et universitarisée. Notre BTS préparé en 3 ans doit devenir un diplôme de grade Licence. Ceci permettra notamment la juste valorisation de notre profession de santé et la transversalité avec les autres professions de la rééducation/réadaptation.

**Notre nomenclature** complexe et obsolète doit gagner en lisibilité. Elle est sujette à des interprétations différentes et génère des disparités de prise en charge. La simplifier permettrait de garantir in fine l'équité de traitement de tous les patients en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Notre objectif est aussi de permettre aux médecins prescripteurs d'établir un panier de soins personnalisé en fonction du niveau d'activité des patients et de leurs projets de vie.

**Nos compétences doivent être élargies :** nous souhaitons pouvoir renouveler les appareillages orthopédiques sur mesure à partir de la prescription médicale initiale (sauf opposition du médecin prescripteur). Nous demandons également une dérogation à l'obligation de prescription médicale pour les réparations ou le remplacement des accessoires d'appareillages. Ces deux avancées majeures permettront de simplifier l'accès aux soins, de diminuer les coûts liés à la prescription d'appareillages et d'optimiser le temps médical.

**3 : Enfin, nous partageons le souhait que toutes les personnes en situation de handicap puissent être en mesure de pratiquer l'activité sportive de leur choix.**

Elles doivent avoir accès aux appareillages orthopédiques sur mesure qui leur sont nécessaires.

Aujourd'hui aucun appareillage spécifique à la pratique d'un parasport (prothèses ou orthèses) n'est inscrit à la Liste des Produits et Prestations remboursables.

Il n'y a donc pas de prise en charge assurée par l'Assurance Maladie. Face à cette réelle contrainte économique, seule une minorité de personnes appareillées est en mesure de pratiquer régulièrement une activité sportive, quand bien même il existe des solutions adaptées.

**Il est grand temps que ces appareillages soient pris en charge afin de permettre tout un chacun d'accéder à une activité sportive, sans oublier la juste valorisation du travail de l'orthoprothésiste habilité à concevoir ces prothèses et ces orthèses sur mesure (orthèses de préhension, emboîtures sur mesure, adaptation d'une lame de sport sur la prothèse tibiale ou fémorale d'un patient...).**

Nous invitons la France qui accueille les Jeux Paralympiques 2024, à montrer l'exemple en améliorant l'accessibilité aux activités sportives des personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique. Paris 2024 doit laisser un héritage et permettre de développer la place et la pratique du sport pour toutes et tous.

Le Marathon de New York du 5 novembre prochain est une occasion de rappeler ce combat. Nous avons deux ambassadeurs pour cela, tous deux Orléanais de cœur : Pierre, administrateur de l'UFOP et orthoprothésiste et Frédéric, amputé fémoral à l'âge de 19 ans suite à un accident de moto. Une forte amitié s'est nouée entre eux. Après le marathon de Paris, ce tandem patient appareillé / orthoprothésiste fait une course côte à côte pour faire vivre le combat de la profession. N'hésitez pas à les soutenir.

**En parallèle de cette mobilisation sur le plan sportif, nous appelons les pouvoirs publics à nous inclure dans leurs priorités.**

Les occasions ne manqueront pas avec la loi « Bien-Vieillir » qui sera discutée à l'Assemblée Nationale en novembre, la Stratégie Nationale de Santé qui devrait être présentée prochainement et à laquelle nous avons contribué, la prochaine Conférence Nationale du Handicap... Nous espérons également voir une loi Santé être examinée prochainement.

Je vous remercie de votre attention.

Place à vos questions. J'y répondrai avec Stéphane Brangier notre délégué général. Nous rejoindrons à 10h Pierre et Frédéric sur la piste d'entraînement. Nous sommes fiers de les voir représenter l'UFOP et la France le 5 novembre prochain à New York.